

RECONNAISSANCE DE SERVICE – LÉGION ROYALE CANADIENNE INITIATIVE DU TABLEAU D'HONNEUR

INITIATIVE DU TABLEAU D'HONNEUR

L'Initiative du tableau d'honneur a été lancée dans le but de reconnaître la contribution des membres des Forces armées canadiennes, de la police civile et d'un service d'incendie, ainsi que de tout autre civil, qui ont servi en théâtre opérationnel dans le cadre d'une mission de paix ou militaire à laquelle le Canada a participé, et ce, depuis 1953.

La filiale devrait organiser une présentation devant leur conseil municipal pour y introduire le programme au sein de leur communauté. Le programme devrait être annoncé dans les écoles, les églises, les musées, les bases militaires, et par l'entremise d'autres ressources locales, y compris les médias locaux.

Établissez les démarches administratives à suivre au sein de votre communauté, afin de promouvoir, de recevoir et d'approuver les demandes de reconnaissance pour intronisation au Tableau d'honneur.

CRITÈRES

Les critères pour qu'une personne ait son nom inscrit au Tableau d'honneur sont comme suit :

1) Admissibilité : Pourra être inscrit au Tableau d'honneur le nom de tout membre des Forces armées canadiennes, de la police civile et d'un service d'incendie, ainsi que de tout autre civil, ayant servi en théâtre opérationnel dans le cadre d'une mission de paix ou militaire à laquelle le Canada a participé, et ce, depuis 1953.

2) Service : La personne, ou membre de la famille dans le cas d'un vétéran décédé, devra fournir à la personne ou au groupe responsable au sein de la communauté, une copie du *Sommaire des dossiers du personnel militaire* (SDPM) ou du vieux formulaire CF 490A, contenant le numéro de matricule, ainsi que les périodes de déploiement à l'étranger dans le cadre d'une mission. Advenant l'absence d'un tel dossier, une preuve équivalente de service lors d'une mission de paix ou militaire reconnue sera acceptée

3) Vérification : Lorsque la preuve aura été fournie, le groupe responsable vérifiera si la personne a vraiment servi en théâtre opérationnel dans le cadre d'une mission de paix ou militaire, en croisant l'information des états de service ou d'un autre document équivalent, avec la liste des missions de paix et militaires effectuées dans le cadre des l'Organisation des Nations Unies et de l'OTAN, et auxquelles le Canada a participé depuis 1953. On peut trouver la liste à <http://www.forces.gc.ca/fr/operations/passees.page>

4) Lieu de résidence : Afin de voir leur nom inscrit au Tableau d'honneur de la communauté, la personne devra fournir la preuve de l'un des critères suivants :

- Elle était résidente de la communauté lors de son déploiement à l'une des missions reconnues;
- Elle est née et a été élevée dans la communauté; ou
- Elle a maintenant choisi de vivre de façon permanente dans la communauté. Si la personne est décédée, elle demeurait dans la communauté au moment de son décès. Une preuve de résidence est tout document indiquant l'adresse de la personne lors de sa période de déploiement.

PRÉSENTATION DU TABLEAU D'HONNEUR

On pourra télécharger le Tableau d'honneur à partir du site Web des Services aux membres, sous '*Autres ressources des directions et filiales/Coquelicot & Souvenir*'. Ce tableau pourra être reproduit à une imprimerie locale avec les noms inscrits sur le Tableau d'honneur. Les Fonds du coquelicot ne peuvent être utilisés pour cette dépense.

On veillera d'une part à ce que le Tableau d'honneur soit bien encadré et présenté de façon appropriée. Enfin, on prendra soin de déterminer le meilleur endroit où, au sein de la communauté, le Tableau d'honneur sera exposé.